**Contexte**

Le Programme Prioritaire de Recherche (PPR) Océan & Climat, porté par le CNRS et l’Ifremer, a été mis en place par l’Etat pour une durée de 7 ans, de 2021 à 2028.

Présente dans la plupart des mers du globe et détentrice de la 2e plus grande zone économique exclusive, la France a un positionnement privilégié en ce qui concerne l’océan. Ce dernier est donc porteur d’enjeux forts pour la France en termes de préservation des écosystèmes marins, de gestion durable des ressources marines (biologiques, minérales, énergétiques) et de durabilité des activités maritimes, mais aussi en termes de géostratégie, de souveraineté et de diplomatie.

Dans ce contexte, la recherche française en sciences marines a un rôle important à jouer pour anticiper les modifications de l’océan liées aux changements globaux en cours, pour analyser les relations que les humains tissent avec les environnements océaniques, pour évaluer les enjeux écologiques, économiques et sociaux du développement de l’économie bleue, et pour identifier et évaluer des solutions d’atténuation et d’adaptation aux changements globaux.

Le PPR a ainsi été élaboré autour de 7 défis (<https://www.ocean-climat.fr/Le-PPR/Les-defis-du-PPR>) pour aborder les enjeux de recherche tant sur des questions de progrès des connaissances climatiques et écologiques que sur des questions d’économie bleue, de droit, de géostratégie, de gestion globale des socio-écosystèmes et du bien-être des sociétés. Depuis 2022, deux appels à projets structurants et deux appels à thèses de doctorat ont permis la sélection de projets de recherche ambitieux répondant à une partie de ces défis (*https://www.ocean-climat.fr/Les-actions-et-projets*).

Pour aborder ces grands enjeux en soutenant la formation par la recherche et pour contribuer à une « génération PPR Océan & Climat », le PPR lance un troisième appel à projets de thèse de doctorat.

8 contrats doctoraux, financés à 100% (maximum 135 000 euros pour 3 ans, charges comprises) et environnés (10 000 euros par thèse), débutant à la **rentrée universitaire 2024**, sont ainsi proposés. Aucuns frais de gestion ne seront financés.

**Objectifs**

L’appel à candidatures doctorales a comme fil conducteur scientifique **l’identification et l’évaluation de solutions** pour la protection de l’océan, l’atténuation et l’adaptation au changement global, la préservation de l’environnement marin et les usages durables et équitables de l’océan.

Les sujets proposés doivent soutenir des **recherches interdisciplinaires.**

La participation des parties prenantes (ex. ONG, gestionnaires des milieux naturels, acteurs du monde économique) est encouragée, bien que non obligatoire.

Les sujets doivent se concentrer prioritairement sur les quatre zones définies dans le PPR sur lesquelles sont identifiés des enjeux forts de bouleversement climatique, de pressions anthropiques multiples et d’ampleur inédite, de préservation de la biodiversité et des services écosystémiques, d’économie durable, de souveraineté ou de diplomatie, de littératie océanique : **les océans polaires, les outre-mer, l’océan profond et les zones marines et côtières métropolitaines vulnérables**. Néanmoins, des projets portant sur d’autres territoires peuvent être éligibles s’il y a une interdépendance avec le territoire français, notamment pour faciliter la mise en œuvre ou l’évaluation de solutions (développement technologique, pratiques d’interventions (ex. sauvegarde d’espèces, modalités d’encadrement de nouvelles activités en mer, impacts de l’exploitation hors ZEE française des ressources destinées à la consommation française, tests de concepts…).

**Critères d’éligibilité**

* Les équipes porteuses doivent appartenir à des organismes de recherche français,
* L’étudiant.e devra être inscrit.e dans une école doctorale française,
* Les scientifiques, porteur.euses ou participant.es, déjà financé.es par le 1er appel à projets structurants ANR du PPR « Un océan de solutions » peuvent déposer un projet de thèse sous la condition de justifier de son caractère essentiel à la bonne poursuite des objectifs du projet structurant ANR,
* Les porteur.euses de projets (directeur.rices, co-directeur.rices, encadrant.es) déjà financé.es par les 2 premiers appels à thèses (2022 et 2023) ne peuvent déposer de projet de thèse au présent appel,
* Un seul projet de thèse peut être déposé par directeur.rice ou co-directeur.rice,
* Co-direction de thèse par des chercheur.ses de deux disciplines différentes, au sein d’un même laboratoire ou de deux laboratoires différents (attesté par leur CV).

**Critères d’évaluation**

* La pertinence des questions et méthodes scientifiques,
* La pertinence du projet par rapport au PPR Océan & Climat : identification de solution(s), interdisciplinarité,
* Les caractéristiques innovantes ou transformantes du sujet,
* La qualité de l’encadrement scientifique - à ce titre, il est demandé aux directeur.rices et co-directeur.rices de préciser dans leur CV les thèses encadrées (ou co-encadrées) en cours,
* L’insertion de la recherche doctorale dans le paysage international, et l’intégration de l’étudiant.e dans des réseaux interdisciplinaires (ex. CIEM, Europe Marine Board…),
* La cohérence des moyens avec le projet (critère de faisabilité de la thèse).

A l’issue de l’évaluation des projets, le classement des projets sélectionnés donnera la priorité à des thèses qui porteront sur des aspects non encore couverts par des projets acceptés dans les deux appels à projets structurants “Un Océan de solutions” et dans les deux appels à projets de thèse 2022 et 2023.

**Procédure d’évaluation**

Les sujets seront à transmettre à Céline Dégremont (celine.degremont@ifremer.fr) avant le 02/05/24. Ils seront soumis à l’évaluation du Conseil Scientifique du PPR qui se réserve le droit de faire appel à des rapporteurs externes en fonction des sujets et de l’expertise nécessaire à leur évaluation.

**Calendrier**

* 12 avril 2024: publication de l’appel à thèses
* 2 mai 2024 (minuit heure métropolitaine) : limite de soumission
* 31 mai 2024: publication des résultats des projets sélectionnés

**Format du dossier (*cf. formulaire ci-dessous*)**

* MAXIMUM 8 pages (y compris les références bibliographiques, hors CV).
* en calibri 11, ou arial 10, interligne 1,5.

Les propositions qui ne respectent pas ce format ne seront pas éligibles.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du sujet de thèse** |  |
| **Ecole doctorale**  |  |
| **Université de rattachement** |  |
| **Laboratoire d’accueil de l’étudiant** (si 2 laboratoires, précisez la durée dans chacun) |  |
| **Organisme porteur de la thèse et contact administratif** |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Co-directeur/directrice 1** | **Co-directeur/directrice 2** |
| **Prénom Nom** |  |  |
| **email** |  |  |
| **Organisme** |  |  |
| **Laboratoire** |  |  |
| **Discipline scientifique** |  |  |

**Résumé du sujet de thèse** *(2000 caractères max)***:**

**Mots-clés :**

**Site(s) géographique(s) concerné(s) par le sujet:**

**Description du projet de thèse**

Cette partie devra comprendre les éléments suivants :

* Contexte (scientifique, sociétal, genèse du projet et du co-portage interdisciplinaire)
* Objectifs
* Méthodes
* Originalité et innovation(s)
* Calendrier de la thèse
* Références bibliographiques

**Lien au PPR Océan et climat**

Il s’agit ici de préciser dans quel(s) défi(s) et dans quel(s) axe(s) du PPR le projet de thèse s’inscrit, et quelle sera la contribution de ce sujet au PPR Océan et climat; il conviendra de préciser l’adéquation au PPR (solution(s), interdisciplinarité etc.)

Si le projet de thèse est porté par un.e participant.e financé.e par le 1er appel à projets structurants ANR du PPR « Un océan de solutions », il faudra expliciter le lien avec le projet structurant financé et fournir une justification de son caractère essentiel pour la réalisation des objectifs du projet structurant, ainsi que les raisons pour lesquelles ce projet de thèse n’a pas été initialement prévu.

**Conditions de la thèse**

Il s’agit ici de préciser :

* Les conditions matérielles et financières de la thèse
* Les modalités de co-encadrement, de suivi de la formation et de l’avancement des recherches de l’étudiant.e
* Les mobilités envisagées (durée, où, quand)
* La participation à des réseaux internationaux interdisciplinaires

**Annexes:**

**Curriculum Vitae des co-directeur.rices de la thèse** (préciser le nombre de thèses encadrées en cours)

**2 pages max par CV**